

*Ordonnance
au sujet de
faux ducats.*

Roi du 22. Decembre qui interesse le public, puisqu'elle l'avertit d'être sur ses gardes contre de faux Ducats d'Hollande de l'an 1736. L'or de ces Ducats est pâle, les chiffres de 1736. sont mal formés & trop éloignés l'un de l'autre ; il y a deux C. à la place de deux G. dans ces mots BELG. AD. LEG., & les caractères panchent tous d'un côté.

Il y a encore de remarquable de la Cour de Dresde, que le Roi y a converti à l'usage des Catholiques l'Eglise Luthérienne du Château de Lichtenbourg, où l'on célèbre actuellement le Sacrifice de la Messe.

*Pardon gé-
néral accor-
dé aux dé-
serteurs
Prussiens.*

IV. *Berlin.* Sa Maj. Prussienne a fait publier une Ordonnance par laquelle Elle accorde un pardon général à tous les Déserteurs de ses Troupes, soit d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons ou de Hussars, qui dans l'espace de trois mois, à compter du premier du present mois de Fevrier, le presentent comme Déserteurs, dans une des Villes frontieres des Etats de S. M., & retourneront delà sans délai aux Régimens dont ils sont désertés. Ceux qui retourneront ainsi, seront défrayés & escortés depuis la premiere Ville, de garnison en garnison, jusqu'à leurs Régimens, où ils rentreront dans les postes qu'ils occupoient, seront déchargés de tout reproche, & ceux dont les noms ont été flétris pour cause de désertion, recouvreront leur honneur, selon le stile militaire &c.

Le bruit avoit couru qu'un corps de Prussiens pourroit bien marcher en Hongrie ; mais il n'en est pas plus question à present, que de celui de Troupes de Baviere, dont on avoit aussi parlé ; & il n'y a pas d'apparence même que l'Empereur ait rien fait proposer là - dessus à l'une & l'autre de ces Cours.

V. *Ratisbonne.* L'affaire du Subside pour la guerre
contre